

Rapport fait par Messieurs les commissaires nommés par la Faculté de Médecine. Pour l'examen des eaux d'Enghien, au dessous de l'Etang de Saint-Gratien.

Contributors

Université de Paris. Faculté de médecine.

Publication/Creation

[Paris?] : [publisher not identified], [1785]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/a2zr5mef>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

3977011 425

R A P P O R T

Fait par Messieurs les Commissaires
nommés par la Faculté de Médecine.

P O U R L' E X A M E N

D E S

EAUX D'ENGHIEN,

Au deffous de l'Etang de Saint-Gratien.

PARIS, Université, Faculté de
C Médecine



R A P P O R T

*Fait par MM. les Commissaires nommés
par la Faculté de Médecine, pour l'exa-
men des eaux d'Enghien, au dessous
de l'étang de Saint-Gratien.*

MONSIEUR LE DOYEN, MESSIEURS,

Les eaux minérales ont de tout temps attiré l'attention des hommes, par les avantages qu'elles leur ont procurés dans une infinité de maux qui ne résistent que trop souvent à tous les autres secours que l'art emploie pour les combattre ; & les médecins de tous les siècles les ont regardées comme un des moyens les plus sûrs qu'ils pussent mettre en usage contre les maladies chroniques. Cette confiance s'est sur-tout accrue depuis que les lumières de la chimie & l'observation la plus scrupuleuse, nous ont éclairés sur leur nature & sur leurs effets. Les eaux qu'on a désignées par le nom d'*eaux sulfureuses*, ont été distinguées, avec raison, par leur efficacité contre les maladies les plus rebelles ; aussi a-t-on vu dans tous les temps les hommes accourir des lieux les plus

éloignés vers ces sortes de fontaines, qu'on regardoit dans les siècles de superstition & d'ignorance, comme le domicile de quelque divinité propice, en méconnoissant la main toute-puissante qui a couvert ce globe de ses bienfaits.

La découverte d'une eau de cette espèce dans le voisinage de cette capitale, doit être regardée comme un bien d'autant plus précieux, que toutes celles que nous connoissons sont à une distance trop considérable, pour que les personnes d'une fortune bornée puissent soutenir les frais des voyages qu'il falloit entreprendre pour en jouir, & que par leur nature, elles souffrent difficilement le transport, & conservent encore plus difficilement leur vertu, lorsqu'on les garde quelque temps. Telle est l'eau qu'on vient de découvrir depuis quelques années au dessous de la digue de l'étang de Saint-Gratien, au midi d'Enghien, dans la vallée de Montmorency. Ces eaux, qui ont d'abord été examinées par le père *Cotte*, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, puis par M. *Macquer*, notre confrère; enfin par M. *Le Veillard*, qui vient d'en obtenir la concession de S. A. S. monseigneur le prince de *Condé*; ces eaux, dis-je, commencent à attirer l'attention du

public, encouragé par quelques essais favorables qu'on en a déjà faits; mais M. *Le Veillard* qui sait que vous seuls pouvez éclairer le public & les médecins sur les avantages qu'ils peuvent se promettre de leur usage, a cru devoir les soumettre à votre jugement.

Vous nous avez chargés, Messieurs, de faire toutes les recherches nécessaires sur leur nature, leur composition & leurs effets: nous allons vous exposer ce que l'examen de la source, l'analyse la plus exacte, nous ont appris sur ces objets; nous osons espérer que vous y trouverez des fondemens assez solides pour asséoir le jugement que vous devez porter.

Les eaux de l'étang de Saint-Gratien sont soutenues par une digue fort longue, dirigée du nord-est au sud-ouest; cette digue a à chacune de ses extrémités un déchargeoir pour l'écoulement du trop-plein de l'étang; chacun de ces déchargeoirs est composé de trois arches, portées sur un massif de maçonnerie qui se termine en glacis du côté opposé à l'étang. C'est de dessous ces déchargeoirs que paroissent venir les sources minérales sulfureuses que vous nous avez chargés d'examiner. Celles qui sont situées à l'extrémité sud-ouest de la digue, paroissent

trop peu considérables pour qu'on puisse se promettre d'en tirer quelque avantage : il n'en est pas de même de celle qui se trouve à l'extrémité nord-est du côté d'Enghien ; elle est assez abondante pour espérer qu'elle fournira au besoin de tous ceux qui feront dans le cas d'y recourir. Outre ces sources, MM. *Roux & Darcet*, deux d'entre nous, étant allés cet été visiter les environs de l'étang avec M. *Le Veillard*, en découvrirent une nouvelle dans la prairie qui est à la tête de l'étang, mais dont les eaux leur parurent se mêler avec des eaux communes, ce qui ne permet pas d'espérer qu'on en puisse tirer parti ; ce qui nous a déterminés à borner notre examen à la seule source du côté d'Enghien, la plus abondante, & celle qui paroît le plus chargée de principes minéraux.

Cette source sortoit autrefois du pied du glacis du déchargeoir, entre des pilotis, sur lesquels ce glacis est bâti ; M. *Le Veillard*, depuis qu'il a en obtenu la concession, a fait creuser dessous le glacis pour suivre la source jusqu'à une masse de pierres d'entre lesquelles elle sourcille ; il a fait construire pour la recevoir un bassin de pierre qui se décharge par une petite rigole dans un réservoir également

bâti en pierre de taille , dans lequel on puise l'eau ; il a fait recouvrir le tout d'une voûte en maçonnerie , & l'a fermé d'une porte ; ce qui garantit la source d'être inondée par les eaux de l'étang , lorsqu'elles coulent par le déchargeoir , & empêche qu'on n'y jette des immondices, ou qu'on ne trouble de quelque autre manière la pureté des eaux.

La première chose que nous crûmes devoir examiner, lorsque nous nous sommes transportés à la source, fut d'évaluer à-peu-près la quantité d'eau qu'elle peut fournir ; pour cet effet , nous jaugeâmes le réservoir antérieur ; nous trouvâmes qu'il avoit deux pieds quarrés, sur dix huit pouces de profondeur ; nous le fîmes vider , & nous examinâmes à quelle hauteur les eaux qui venoient de la source , y monteroient en une demi-heure de temps ; nous trouvâmes qu'elles s'y étoient élevées de onze pouces , d'où nous conclûmes que la source avoit fourni dans cet espace de temps, cent trente-deux pintes d'eau de 48 pouces cubes chacune , & que, par conséquent, elle pouvoit en fournir six mille trois cents trente-six pintes , ou vingt-deux muids en vingt-quatre heures ; ce qui est plus que suffisant pour fournir, non-seulement à l'usage de ces eaux

en boisson, mais même permettoit d'espérer qu'on pourroit y établir des bains.

Ces eaux exhalent une odeur fétide de foie de soufre qui se fait sentir de fort loin; puisées dans un verre, elles paroissent claires & limpides; leur goût n'est que peu désagréable; leur chaleur approche très-fort de celles de toutes les eaux de source, c'est-à-dire qu'elle n'a ni chaleur, ni froid marqués. Sa pesanteur spécifique est un peu plus considérable que celle de l'eau de Seine clarifiée. Elle dépose dans les bassins qui la reçoivent une matière noire; & dans le petit ruisseau qu'elle forme, elle se couvre d'une pellicule blanche assez semblable à celle qui s'élève sur l'eau de chaux. Les pierres & les autres matières qui sont au fond de ce ruisseau, sont couvertes d'un dépôt tantôt gris, tantôt violet, tantôt jaune à sa surface, mais constamment noir dans son intérieur: ce dépôt devient gris en séchant; & si on le jette sur un fer rouge dans un lieu obscur, il s'enflamme & exhale une odeur de soufre.

Si on puise ces eaux dans des bouteilles de grès ou de verre, & qu'on les bouche bien exactement, elles conservent leur diaphanéité, leur odeur & toutes leurs propriétés; mais, pour peu

qu'elles soient mal bouchées, elles se troublent, & perdent peu à peu leur odeur. Pour s'affurer de la nature de la substance qui se dégageoit de ces eaux lorsqu'elles étoient exposées à l'air, M. Roux, qui s'étoit chargé du détail des expériences, pesa l'eau contenue dans deux bouteilles de grès qui avoient été puisées de la veille, & les distribua dans six bocaux de verre bien nets, qu'il couvrit d'un papier pour les mettre à l'abri de la poussière; ces eaux qui pesoient dix-sept livres trois onces & demie, commencèrent bientôt à loucher, & peu à peu elles devinrent blanches & laiteuses; il se forma à leur surface une pellicule assez semblable à la crème de chaux; ensuite elles s'éclaircirent peu à peu, à mesure que cette matière se précipitoit: leur odeur diminua dans la même proportion; de sorte que le troisième jour, elle étoit entièrement dissipée, & que le quatrième, elles étoient redevenues entièrement claires. Ayant filtré ces eaux ainsi éclaircies pour avoir le dépôt qu'elles avoient formé, on obtint onze grains d'une matière sèche, qui, jetée sur un fer rouge dans un lieu obscur, donna une légère flamme bleue, & exhala l'odeur du soufre; la matière qui resta après cette combustion,

étoit une terre insipide qui se dissolvoit avec effervescence dans les acides.

M. *Le Veillard* dit avoir observé qu'un pareil dépôt qu'il avoit obtenu des eaux qu'il avoit laissées exposées à l'air, ne contenoit point de soufre, puisqu'il ne brûloit pas lorsqu'on le jettoit sur des charbons ardens; mais il a reconnu depuis, qu'avant que la fontaine fût arrangée, il ne se formoit point de pellicule à la surface des eaux qu'on exposoit à l'air, mais que le dépôt se précipitoit en entier, & il croit que la pellicule seule est inflammable.

Ayant fait porter dans le laboratoire de M. *Roux* une certaine quantité de ces eaux, il prit en notre présence dans chacun des verres numérotés ci-dessous, environ quatre ou cinq onces d'eau d'Enghien, puisées onze jours auparavant, mais gardées dans des bouteilles bien bouchées, & qui n'avoient paru avoir rien perdu de leur odeur ni de leur transparence; il y mêla différens réactifs qui produisirent les effets suivans.

N^o 1^{er}. La dissolution d'argent dans l'acide nitreux, y a produit un précipité noir en flocons.

N^o 2. La dissolution de mercure dans

le même acide, un précipité d'un gris noirâtre.

N^o 3. La dissolution de plomb dans le même acide, un précipité en flocons tirant sur le noir.

N^o 4. La dissolution de sel ou sucre de Saturne, un précipité d'un gris très-foncé, ou noirâtre.

N^o 5. Une dissolution de vitriol très-chargée, & qui contenoit un léger excès d'acide, n'en a rien précipité.

N^o 6. Une dissolution de vitriol affoiblie, a donné un précipité noir.

N^o 7. Quelques gouttes de la dissolution d'arsenic dans l'acide de sel marin, ou ce qu'on appelle *beurre d'arsenic*, ont donné un précipité d'un beau jaune d'orpiment, avec l'odeur de l'orpiment.

N^o 8. L'alkali fixe les a rendues laiteuses.

N^o 9. L'alkali volatil ordinaire a fait loucher légèrement.

N^o 10. L'alkali volatil caustique n'y a produit aucun changement.

N^o 11. Les acides n'ont paru y produire aucune altération.

La couleur & l'odeur du précipité obtenu avec le beurre d'arsenic, ont engagé M. Roux à l'examiner plus particulière-

ment. Il a pesé huit livres d'eau d'Enghien, puisée depuis trois jours, & contenue dans une bouteille bien bouchée; il y a versé peu à peu de sa liqueur arsenicale; il s'est fait un précipité jaune en flocons, qui a bientôt gagné le haut de la liqueur; il a filtré cette liqueur, il en a retiré dix grains de précipité bien sec, très-jaune, & ayant toutes les apparences de l'orpiment. Il a employé une once de beurre d'arsenic pour cette précipitation.

Il a versé quelques gouttes de plus de cette même liqueur dans l'eau filtrée dont il avoit retiré les précipités, pour voir s'il ne resteroit pas encore quelques vestiges de cette matière qui colore l'arsenic en jaune, & il s'est fait un précipité blanc: il en a obtenu un semblable en versant de la même liqueur arsenicale dans de l'eau distillée.

Trois jours après, il précipita neuf livres de la même eau puisée en même temps, & gardée dans une bouteille bien bouchée; il a obtenu un double précipité: 1°. un précipité jaune qui a flotté dans la liqueur; & 2°. un précipité blanc qui a adhéré aux vaisseaux dans lesquels il avoit fait la précipitation; le précipité jaune n'a pesé que neuf grains, & il n'a employé

que la même quantité de liqueur arsenicale.

Huit livres d'eau d'Enghien gardées trois jours dans une bouteille qui ne bouchoit pas bien, & qui avoit commencé à se troubler, a donné avec la même quantité de liqueur arsenicale, un précipité mêlé de jaune & de blanc, qui étant desséché, a paru gris, & s'est trouvé peser vingt-trois grains.

Enfin, voulant se procurer une certaine quantité de précipité, il s'est transporté avec M. *Darcet* à la fontaine, où il a précipité une quantité considérable d'eau; & il a remarqué que, lorsqu'il n'employoit que la juste proportion de la liqueur arsenicale, il n'avoit qu'un précipité jaune flottant; mais que, lorsqu'il en mettoit au-delà, il se formoit en même temps un précipité blanc qui tomboit sur le champ au fond des vaisseaux.

Pour reconnoître la matière qui coloroit ainsi en jaune ces précipités, il en a jetté quelques grains sur un charbon ardent; il a observé qu'il brûloit à la manière de l'orpiment, & qu'il exhaloit une odeur mêlée de soufre & d'arsenic: d'où il s'est cru fondé à conclure que c'étoit du soufre, comme sembloit l'indiquer la couleur; cependant, pour s'en assurer d'une manière encore plus convaincante,

Il a mis dix grains de ce précipité jaune bien pur dans une cornue ; il a mis dans une seconde cornue le précipité gris qu'il avoit obtenu de l'eau qui commençoit à se troubler ; & dans une troisième, dix grains d'orpiment naturel, tel qu'on le trouve dans le commerce ; il a ajusté ces trois cornues dans un seul & même fourneau , il leur a adapté un seul & même récipient ; il a poussé le feu pendant deux bonnes heures : il a passé dans le ballon quelques gouttes d'humidité provenant des deux précipités ; car le col des deux cornues qui les contenoient en étoit légèrement mouillé , tandis qu'il n'en a pas apperçu le moindre vestige dans celle où étoit l'orpiment naturel : cette humidité étoit de l'acide sulfureux volatil, car le ballon en avoit fortement l'odeur.

Il s'est fait dans la cornue où étoit l'orpiment naturel, un sublimé qui a tapissé la voûte de la cornue, & la partie du col qui traversoit la paroi du fourneau, un sublimé, dis-je, plutôt orangé que rouge ; les bords en étoient même jaunes : il est resté dans le fond de la cornue un bouton de matière fondue, dont la partie adhérente au verre est d'une belle couleur d'or, & la partie supérieure rouge.

Il s'est fait dans la voûte de la cornue

qui contenoit le précipité jaune pur, un sublimé d'un jaune foncé, & dans le col un sublimé en partie jaune, en partie rouge comme du réalgar; il est resté une matière spongieuse noire qui ressembloit à une scorie, & qui, jettée sur des charbons ardens, a répandu une fumée blanche & une odeur arsenicale.

Enfin, on a trouvé dans la voûte de la troisième cornue un sublimé en partie jaune & en partie rouge, & un semblable dans le col; la portion rouge en étoit même d'un plus beau rouge; le résidu étoit fondu comme celui de l'orpiment, mais sa partie supérieure étoit couverte d'une matière fuligineuse.

Une autre fois, il a pris un gros cinquante-deux grains de précipité jaune, il les a mêlés avec le double de leur poids de sublimé corrosif; il a mis le tout dans une petite cornue de verre qu'il a placée dans un fourneau de réverbère; il y a ajusté un récipient, & a donné un feu convenable; il a passé d'abord une liqueur jaune, ou un véritable beurre d'arsenic; il s'est fait un double sublimé; le premier jaune, qui n'a paru être qu'une portion de l'orpiment qui avoit échappé à la décomposition, & le second rouge; celui-ci s'est trouvé être un véritable cinnabre:

il est resté dans le fond de la cornue une matière noire, dont une partie étoit en poudre, & l'autre formoit une masse, mais qui s'est également réduite en poussière, en la retirant de la cornue. Cette matière étoit semblable à celle qu'on avoit obtenue du précipité pur, à cela près qu'elle ne paroissoit pas avoir subi de fusion comme elle : cette matière, quoiqu'elle eût supporté un degré de feu très-considérable, paroissoit retenir encore de l'arsenic, puisque, jettée sur un charbon ardent, elle en a répandu l'odeur.

Non-seulement ces expériences répétées constatent de la manière la plus évidente la présence du soufre dans les eaux d'Enghien, mais encore peuvent fournir une méthode simple & facile de le démontrer dans les eaux où il est contenu, dans lesquelles son existence a paru problématique à quelques chimistes (a), avec d'autant plus de fondement, que la couleur noire que prennent l'argent & les différentes dissolutions métalliques, avoient été jusqu'ici les seuls indices par lesquels on pouvoit juger de sa présence, indices qui pouvoient d'autant mieux être sus-

(a) Voyez l'Hydrologie de M. Monet.

pectés, que beaucoup d'autres matières que le soufre, présentent le même phénomène. Cette méthode est d'ailleurs plus simple que celle qu'ont employée MM. *Richard & Bayen*, dans l'analyse qu'ils ont faite des eaux sulfureuses de Bagnères de Luchon, méthode qui consiste à précipiter les eaux avec une dissolution de mercure, & à sublimer ensuite le précipité pour le convertir en cinnabre, au lieu que la couleur jaune du précipité arsenical, indique immédiatement la présence du soufre, puisque cette substance est la seule connue qui puisse colorer l'arsenic en jaune.

M. *Roux* avoit imaginé qu'en évaporant dans des vaisseaux fermés l'eau qui furnageoit ses différens précipités, il parviendroit à découvrir la substance que le soufre abandonne pour s'unir à l'arsenic; mais il a été trompé dans son attente: lorsque cette eau a été évaporée aux trois-quarts, il a cristallisé une espèce de sel jaunâtre, de nature arsenicale, qui lui a paru insoluble ou presque insoluble dans l'eau, & qui, jeté sur les charbons, répand une odeur d'ail; sel dont il se propose de faire un examen plus suivi. Ce sel séparé, il a continué l'évaporation; il s'est dégagé encore de l'arsenic sous la forme

de sel foyeux : ayant continué l'évaporation, il est resté une liqueur grasse, dans laquelle il a vu flotter quelques flocons qui l'ont déterminé à la filtrer ; les ayant séparés par ce moyen, & les ayant lavés avec de l'eau distillée, il a trouvé que c'étoit une sélénite du plus beau blanc argentin : le reste de la liqueur évaporée a formé un *magma* salin qui a été cristallisé par le refroidissement en aiguilles groupées par paquets ; ce *magma* a bientôt attiré l'humidité de l'air, & s'est résous en liqueur.

Après avoir démontré la présence du soufre dans les eaux d'Enghien, M. Roux a procédé, comme nous en étions convenus, à la recherche des autres matières contenues dans ces eaux. Pour cet effet, il a pris quinze pintes de ces eaux puisées depuis douze jours, & gardées dans des bouteilles de grès bien bouchées, dans lesquelles elles n'avoient rien perdu ; il les a mises dans trois alembics de verre, placées dans un grand bain ; elles ont donné trois gros douze grains de résidu sec, ce qui fait sept grains $\frac{2}{3}$ par livre, ou quinze $\frac{3}{4}$ grains par pinte.

Il a mis quelques grains de son résidu bien sec sur un fer rouge dans un lieu obscur ; il n'a pu observer ni flâme, ni

vapeurs sensibles. Il en a pris deux gros qu'il a mis sur un filtre; il a versé dessus environ huit onces d'eau distillée bouillante; il a filtré la dissolution: le résidu non dissous, resté sur le filtre, a pesé, après avoir été bien séché, un gros vingt-neuf grains; par conséquent il y a eu quarante-trois grains de matière dissoute.

Il a versé sur cette portion du résidu, qui n'avoit pu être dissoute par l'eau, deux onces de bon vinaigre distillé; il s'est fait une effervescence: il a filtré la dissolution; il a bien édulcoré le résidu qui, lorsqu'il a été sec, s'est trouvé peser soixante-sept grains qui étoient une véritable sélénite: par conséquent le vinaigre avoit dissous quarante-quatre grains de terre calcaire pure qui étoient confondus avec elle.

La liqueur qui avoit dissous la matière saline, mise à évaporer, a donné d'abord une assez grande quantité de sélénite, ce qui a obligé de la filtrer à différentes reprises; lorsqu'elle a été portée au point de la cristallisation, elle a donné des cristaux en colonnes assez purs, qu'il a été aisé de reconnoître pour un véritable sel de Glauber, puisque l'alkali végétal n'a point précipité de terre de sa dissolution, qu'ils avoient le goût amer, & qu'ils sont tombés en efflorescence par la dessiccation à

l'air. La liqueur qu'on a continué à évaporer, a encore fourni du sel de Glauber, & quelques cubes de sel marin; il est resté quelques gouttes d'eau-mère qui a refusé de cristalliser, qui, étant étendue dans un peu d'eau distillée, a donné un précipité blanc & terreux par l'addition d'un alkali fixe; ce qui prouve que c'est un sel à base terreuse: une petite quantité qu'on avoit desséchée, a paru répandre une légère odeur d'esprit de sel, en y appliquant une goutte d'huile de vitriol.

D'où il résulte que ces eaux, outre le soufre dont nous avons parlé, contiennent une assez grande quantité de terre calcaire pure & de sélénite, un peu de sel de Glauber, & une quantité encore plus petite de sel marin, & de sel marin à base terreuse.

On nous demandera sans doute quelle est celle de ces substances qui tient le soufre en dissolution, & quelle est la raison qui fait qu'il s'en sépare dès qu'il a le contact de l'air? Nous croyons pouvoir conjecturer qu'il y est uni à un alkali de la nature de la base du sel marin ou du natrum; que lorsque ces eaux viennent à être exposées à l'air, la sélénite & le sel marin à base terreuse, qui sont contenus assez abondamment dans ces eaux, décomposent le foie de soufre par l'union

qui se fait de leur acide avec l'alkali du foie de soufre ; que le soufre se précipite avec la terre que l'acide abandonne , tandis qu'il résulte de l'union de l'acide vitriolique de la sélénite à l'alkali minéral du foie de soufre un véritable sel de Glauber , & de celle de l'acide marin du sel marin à base terreuse à une autre portion du même alkali , un véritable sel marin ; à moins qu'on n'aimât mieux supposer que le soufre est uni à une terre calcaire absolument dépouillée d'air , ou dans l'état de chaux vive , laquelle reprenant de l'air dès qu'elle a le contact de l'atmosphère , cesse d'être soluble dans l'eau , tombe & entraîne avec elle le soufre.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures , nous croyons pouvoir conclure de la nature connue de ces eaux , qu'elles peuvent produire des effets très-salutaires dans plusieurs maladies chroniques ; qu'on a lieu d'attendre qu'elles seront apéritives , atténuantes , incisives , détersives ; qu'elles pourront convenir dans les affections psoriques , les paralysies & les ulcères internes : nous savons même qu'on en a fait usage avec quelque succès dans plusieurs affections de cette espèce ; qu'elles ont paru , lorsqu'on les a prises avec les précautions & les ménagemens con-

venables, porter à la peau, & exciter des fueurs abondantes.

Signé BELLOT, BERTRAND, ROUX,
DARCET.

Le samedi 29 janvier 1774, la Faculté de médecine assemblée pour entendre le Rapport de MM. les Commissaires qu'elle avoit nommés pour examiner les eaux d'Enghien, a adopté en tout leur sentiment sur la nature & les propriétés desdites eaux : la Compagnie a jugé qu'elles pourroient devenir un nouveau secours en faveur des citoyens, d'autant plus avantageux, qu'elles se trouvent à portée de la capitale, & c'est ainsi que j'ai conclu.

Signé L. P. F. R. LE THEUILLIER, doyen.

Avant que la Faculté s'occupât des eaux d'Enghien, le père *Cotte* de l'Oratoire, physicien distingué, les avoit examinées, mais légèrement, ainsi que M. *Macquer*. M. *Le Veillard* en a fait en 1771 une analyse très-détaillée, qu'il a lue à l'Académie des sciences, & qui est imprimée dans le volume IX des Savans étrangers : M. *d'Eyeux* en a fait une autre quelques années après. Enfin, depuis celle de la Faculté, la Société royale de

médecine les a aussi analysées ; son résultat est à-peu-près le même que celui de la Faculté pour les substances qu'elles contiennent , & les avantages qu'on doit en attendre.

La distribution de ces eaux se fait à la fontaine , & dans tous les dépôts où se débitent les nouvelles eaux minérales de Passy : savoir , à Paris , chez M. de *Pene-Tancoigne* , apothicaire (a) , successeur de M. *Boulduc* , rue des Boucheries , fauxbourg S. Germain , & chez MM. *Cadet & Derofne* , apothicaires , rue Saint-Honoré ; à Versailles , chez M. *Colombot* , apothicaire , successeur de M. *Corion* ; à Saint-Germain , chez M. *Gros* , apothicaire ; & à Passy , aux nouvelles eaux minérales : on pourra même les y boire dans le jardin.

On les donnera *gratis* aux pauvres à la fontaine , ainsi qu'on l'a toujours fait pour les nouvelles eaux de Passy ; mais sur le certificat signé d'un médecin ou

(a) Le dépôt de M. *Pene-Tancoigne* a été substitué à celui ci-devant chez M. *Croharé* , rue de l'ancienne Comédie française , & plus antérieurement rue du Cœur-Volant. Le dépôt de M. *Pene-Tancoigne* , & celui de MM. *Cadet & de Rosne* , sont les seuls à Paris où se distribuent les nouvelles eaux minérales de Passy & celles d'Enghien.

24 EAUX D'ENGUIEN.

d'un chirurgien, ou du curé de leur paroisse, qui porte la quantité dont ils ont besoin, & qu'ils sont hors d'état de les payer.

FIN.

Approuvé, ce 17 avril 1785. VICQ D'AZYR.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 19
avril 1785. LENOIR.